



**Communiqué de presse**  
**Le 10 avril 2013**

## Point d'actualité n°2 sur la mobilisation contre le projet de règlement européen sur les données personnelles

La mobilisation citoyenne continue à progresser : nous approchons les 40 000 signataires ! Elle commence à toucher significativement d'autres pays et a reçu le soutien de l'ICA (Conseil international des archives), organisation non-gouvernementale liée à l'UNESCO représentant les professionnels des archives du monde entier.

Les archivistes ne sont pas du tout opposés à un règlement garantissant la protection des citoyens contre les usages abusifs qui peuvent être faits de leurs données ; ils défendent avec vigueur cette cause.

En effet, depuis la parution de notre communiqué de presse du 27 février dernier, nous ne cessons d'alerter sur le risque de destruction systématique des données personnelles contenu dans ce projet de règlement européen ET, encore bien plus nettement, dans le rapport du député européen Jan Philipp Albrecht (proposant des amendements au dit projet de règlement).

Nous avons recensé les articles et amendements incriminés (et notamment ceux à l'article 83 du projet de règlement) et les risques et dangers que chacun comporte dans le tableau ci-joint.

Car, ne nous méprenons pas, le danger est déjà en germe dans le projet de règlement lui-même : il l'est dans la décision de pousser à détruire toutes les données à terme, il l'est dans la confusion et la réduction au même sort de toutes les données issues des traitements automatisés, que ce soient celles créées ou collectées pour un service rendu au citoyen à sa demande, ou celles créées ou collectées à son insu.

L'AAF, avec ses partenaires (Fédération française de généalogie, Geneanet, Interassociation Archives Bibliothèques Documentation, Limonade & Co, Revue française de généalogie), poursuit son engagement pour la bonne gestion des données personnelles et la transparence démocratique.

L'AAF ne se veut qu'un des porte-paroles avisés d'une exigence citoyenne de bonne conjugaison entre le droit à la mémoire, le droit de savoir et le droit à un certain oubli.



Elle compte interpeller directement les parlementaires européens, à commencer par les représentants français et les membres de la commission LIBE (commissions des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures) qui doit, à nouveau, examiner le projet le 29 mai 2013.

Pour nous, l'enjeu du moment est bien de savoir si les parlementaires européens voteront (ou pas) à cette occasion les mesures néfastes qui aboutiraient à la destruction systématique des données personnelles.

L'ampleur actuelle et à venir de la mobilisation devrait amener les parlementaires européens à nous répondre : nous leur envoyons un message en même temps que nous publions ce communiqué de presse. Nous comptons sur chacun-e pour mettre toute son énergie sur cet enjeu et préparons un nouvel outil d'interpellation à proposer à chaque citoyenne mobilisé-e.

Signer la pétition : [www.change.org/EUdataP](http://www.change.org/EUdataP)

### Contacts :

Association des archivistes français - Alice Gripon  
8 rue Jégo - 75013 Paris

[Delegation\\_generale@archivistes.org](mailto:Delegation_generale@archivistes.org) ou 01-46-06-40-12